



**Service de la santé  
publique**

Rue Cité - Devant 11  
1014 Lausanne

**Direction générale de l'enseignement  
obligatoire**

Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

**A Mesdames et Messieurs les  
enseignants(es) concerné(es) – par  
leur Direction d'établissement**

---

### **Dépistage bucco-dentaire**

Mesdames, Messieurs,

Les élèves de votre classe bénéficieront prochainement d'un dépistage dentaire.

Cet examen n'a pas le caractère d'un contrôle complet de la denture, qui demanderait au moins 10 minutes par élève, ainsi que la prise de radiographies.

Sans poser un diagnostic précis, cet examen permet de dépister :

- les caries les plus évidentes
- des problèmes orthodontiques
- la présence de tartre

Les enfants ayant retourné l'attestation de contrôle de leur médecin-dentiste traitant sont dispensés du dépistage scolaire.

**Nous vous remercions de bien vouloir communiquer ces différentes informations à vos élèves.**

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Dr Susanne HANSEN

Médecin-dentiste scolaire conseil

Daniel CHRISTEN

Directeur général  
de l'enseignement obligatoire

NB : Il est prévu que les enseignants(es) accompagnent les élèves.